

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322637-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 janvier 2024

Publié le 29 janvier 2024

**Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositif "Nord Equipement Habitat Solidarité"

(NEHS) - attribution de subventions aux particuliers

Vu le rapport DTT/2024/44

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer dans le cadre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », les subventions pour le financement des 45 demandes de particuliers, sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 276 258 €, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
  - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 25.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**ANNEXE 1 - DOSSIERS NEHS - COMMISSION PERMANENTE DU 22 JANVIER 2024**

									MODALITE DE PAIEMENT	
DEMANDES	N°TIERS	STATUT	ARRONDISSEMENT	COMMUNE	OBJECTIF	NBRE PROJETS	MONTANT TRAVAUX	SUB DPT	AVANCE 70%	SOLDE 30%
1	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	MAUBEUGE	Lutter contre la Précarité énergétique	1	5 853,51 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
2	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	HAUTMONT	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 441,45 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
3	678202	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	SAINT-REMY-DU-NORD	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 135,12 €	5 600,00 €	3 920,00 €	1 680,00 €
4	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	RECQUIGNIES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 821,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
5	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	FERRIERE-LA-GRANDE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 225,24 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
6	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	MAUBEUGE	Sécurité/Santé	2	31 897,38 €	7 000,00 €	4 900,00 €	2 100,00 €
7	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	AVESNES-SUR-HELPE	Sécurité/Santé	2	46 357,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
8	en cours	PB	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	MOLSHEIM	Lutter contre la Précarité énergétique	2	20 001,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
9	en cours	PB	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	AUCHY-LES-MINES	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 039,56 €	2 500,00 €	1 750,00 €	750,00 €
10	679190	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	ETROEUNGT	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 576,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
11	679024	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	TRELON	Lutter contre l'habitat indigne	1	54 665,00 €	12 500,00 €	8 750,00 €	3 750,00 €
12	679025	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCSA)	ANOR	Lutter contre la Précarité énergétique	1	1 819,00 €	1 819,00 €	1 273,30 €	545,70 €
13	679210	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	ENGLEFONTAINE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	41 217,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
14	en cours	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	LE QUESNOY	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 643,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
15	679192	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	LE QUESNOY	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 101,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
16	679196	PB	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	VILLERS-POL	Sécurité/Santé	1	5 528,20 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
17	679033	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	LANDRECIES	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 359,00 €	3 359,00 €	2 351,30 €	1 007,70 €
<b>TOTAL AVESNES-SUR-HELPE</b>						<b>27</b>	<b>431 679,46 €</b>	<b>91 778,00 €</b>	<b>64 244,60 €</b>	<b>27 533,40 €</b>
18	679213	PO	CAMBRAI (SMPC)	HAUSSY	Lutter contre la Précarité énergétique	2	41 514,88 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
<b>TOTAL CAMBRAI</b>						<b>2</b>	<b>41 514,88 €</b>	<b>6 400,00 €</b>	<b>4 480,00 €</b>	<b>1 920,00 €</b>
19	en cours	PO	DOUAI (CCPC- Diffus)	ORCHIES	Lutter contre la Précarité énergétique	3	68 855,00 €	9 600,00 €	6 720,00 €	2 880,00 €
<b>TOTAL DOUAI</b>						<b>3</b>	<b>68 855,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>6 720,00 €</b>	<b>2 880,00 €</b>
20	679784	PO	LILLE (MEL)	FACHES-THUMESNIL	Lutter contre la Précarité énergétique	2	16 679,50 €	5 380,00 €	3 766,00 €	1 614,00 €
21	en cours	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 096,34 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
22	en cours	PO	LILLE (MEL)	RONCQ	Lutter contre la Précarité énergétique	2	60 817,53 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
23	en cours	PO	LILLE (MEL)	ERQUINGHEM-LYS	Lutter contre la Précarité énergétique	2	40 216,90 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
24	679528	PO	LILLE (MEL)	VILLENEUVE-D'ASCQ	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 833,80 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
25	en cours	PO	LILLE (MEL)	CROIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	40 823,23 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
26	678208	PO	LILLE (MEL)	WATTRELOS	Lutter contre la Précarité énergétique	2	30 652,25 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
27	679027	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	35 382,56 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
28	679032	PO	LILLE (MEL)	TOURCOING	Lutter contre l'habitat indigne	1	102 094,80 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
<b>TOTAL LILLE</b>						<b>17</b>	<b>390 596,91 €</b>	<b>56 355,00 €</b>	<b>39 448,50 €</b>	<b>16 906,50 €</b>
29	en cours	PO	VALENCIENNES (CAPH)	DENAIN	Lutter contre l'habitat indigne	1	81 767,83 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
30	en cours	PO	VALENCIENNES (CAPH)	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Lutter contre la Précarité énergétique	2	44 675,30 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
31	678979	PO	VALENCIENNES (CAPH)	ROEULX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 411,67 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
32	en cours	PO	VALENCIENNES (CAPH)	HASPRES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	23 519,28 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
33	en cours	PO	VALENCIENNES (CAPH)	HASPRES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	45 643,32 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
34	en cours	PO	VALENCIENNES (CAPH)	TRITH-SAINT-LEGER	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 939,31 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
35	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VIEUX-CONDE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 991,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
36	679037	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VALENCIENNES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 080,66 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
37	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VIEUX-CONDE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	50 396,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
38	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	MAING	Lutter contre la Précarité énergétique	2	53 600,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
39	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Lutter contre l'habitat indigne	1	89 745,00 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
40	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VIEUX-CONDE	Sécurité/Santé	2	38 481,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
41	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VIEUX-CONDE	Lutter contre l'habitat indigne	1	78 174,00 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
42	en cours	PO	VALENCIENNES (CAVM)	VALENCIENNES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	54 385,97 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
<b>TOTAL VALENCIENNES</b>						<b>25</b>	<b>688 810,34 €</b>	<b>92 925,00 €</b>	<b>65 047,50 €</b>	<b>27 877,50 €</b>
43	679195	PO	DUNKERQUE (CUD)	GRANDE-SYNTHE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 373,02 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
44	679022	PO	DUNKERQUE (CUD)	DUNKERQUE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	44 509,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €

45	en cours	PO	DUNKERQUE (CUD)	DUNKERQUE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	59 372,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
<b>TOTAL DUNKERQUE</b>						<b>6</b>	<b>138 254,02 €</b>	<b>19 200,00 €</b>	<b>13 440,00 €</b>	<b>5 760,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>80</b>	<b>1 759 710,61 €</b>	<b>276 258,00 €</b>	<b>193 380,60 €</b>	<b>82 877,40 €</b>

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 22 janvier 2024**

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositif "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) - attribution de subventions aux particuliers

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 confère aux Départements, au-delà des chefs de filât solidarités humaines et territoriales, celui concernant la contribution à la résorption de la précarité énergétique. Ainsi, le Département est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences.

Outil majeur de lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles dans le parc privé, le dispositif d'aide aux particuliers pour l'amélioration de leurs logements et de leurs conditions d'habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017 sous l'appellation Nord Energie Solidarité (NES). Cette politique a été généralisée par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTD/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS. Depuis son lancement, l'intervention du Département l'a positionné après l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour les opérations d'amélioration d'habitat, avec près de 25 % des financements mobilisés.

Pour rappel, le Gouvernement a décidé de renforcer les aides de l'ANAH dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le nouveau positionnement du dispositif de l'ANAH va inciter progressivement les intercommunalités à s'engager davantage dans l'accompagnement de leurs populations aux côtés de l'Etat. Cette évolution majeure a conduit le Département à modifier son règlement intérieur pour adapter les critères et modalités de son dispositif (délibération DTT/2023/386 du 18 décembre 2023) aux demandes qui seront déposées à compter également du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La délibération du 18 décembre 2023 a par ailleurs permis d'attribuer des subventions pour des dossiers instruits jusqu'au 10 novembre 2023, selon les dispositions en vigueur à cette date. A l'issue de cette délibération, l'enveloppe 2023 de l'autorisation de programme d'un montant de 3,2 M€ a été entièrement consommée et sa répartition par Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est précisée dans le tableau ci-dessous :

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre total des demandes validées en 2023	Montant total des subventions attribuées en 2023
Avesnes/Helppe	CAMVS	71	411 455,15 €
	CCCA	12	61 469,00 €
	CCSA	14	101 514,00 €
	CCPM	18	82 352,92 €
Cambrai	SM Pays du Cambrésis	31	170 755,09 €
Douai	Douaisis Agglo	43	261 304,70 €
	CCCO	16	89 794,00 €
	CCPC - Diffus	0	0,00 €
Lille	CCPC - Diffus	1	7 200,00 €
	MEL	222	1 292 970,30 €
Valenciennes	CAPH	38	233 150,00 €
	CAVM	45	274 248,20 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	16	100 800,75 €
	CUD	16	101 785,57 €
	CCHF - Diffus	2	11 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>545</b>	<b>3 199 999,68 €</b>
<b>Taux de consommation de l'enveloppe: 100%</b>			

Depuis l'instruction du 10 novembre et jusqu'au 31 décembre 2023, 45 nouveaux dossiers ont été déposés et instruits selon les dispositions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions aux particuliers éligibles selon ces dispositions.

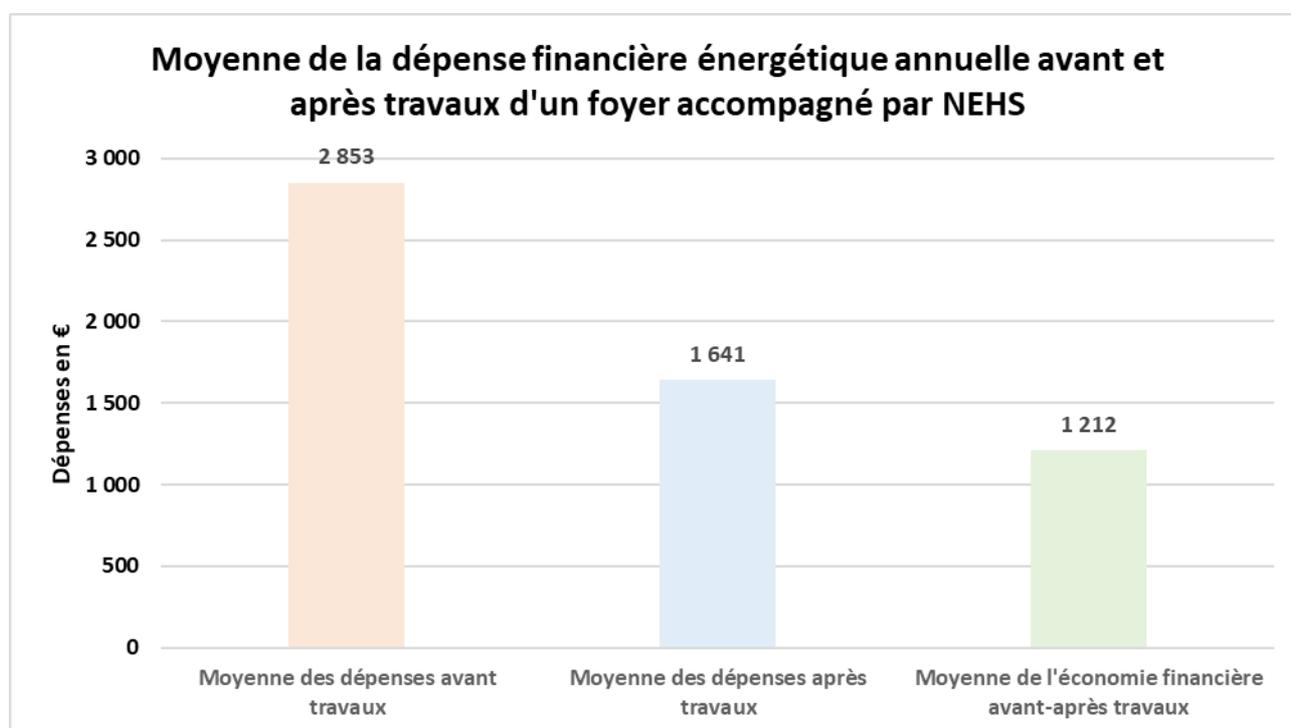
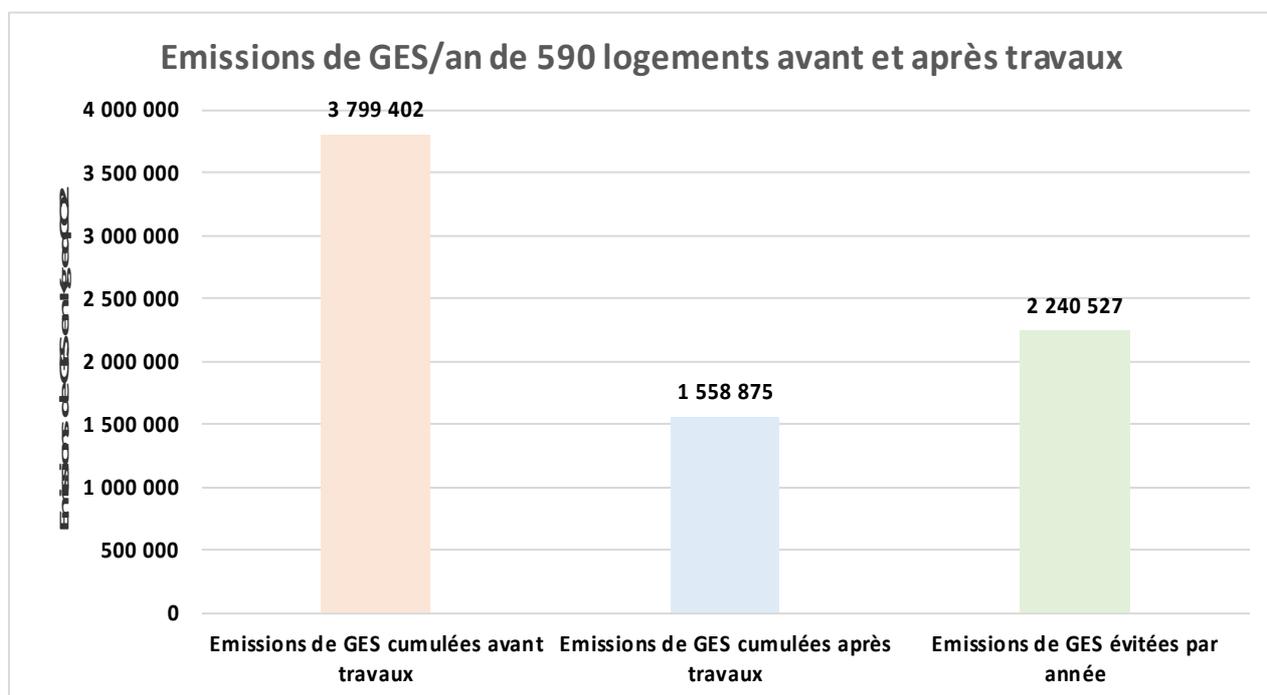
Pour mémoire, le dispositif était ouvert aux propriétaires occupants de leurs logements, bailleurs ou locataires du parc privé. Les ressources de l'occupant devaient être inférieures ou égales à l'équivalent de 2 allocations de Revenu de Solidarité Active (RSA). Les travaux envisagés devaient viser à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne, à sécuriser le bâti et à protéger la santé des occupants. Tous les ménages ont été accompagnés gratuitement par des opérateurs habitat mandatés par les intercommunalités et financés par le Département, pour la réalisation d'un diagnostic technique du logement, social et financier du ménage, la définition du projet, la mobilisation des aides financières, le dépôt de la demande de subvention et le suivi des travaux.

Pour cette dernière attribution au titre du dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, l'intervention départementale s'élève à 276 258 € d'aides en travaux, dont 5 demandes présentées dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) en complément des aides de l'ANAH et des EPCI pour un montant de 50 000 €. Cette intervention sera imputée sur l'enveloppe 2024 du dispositif. L'aide départementale couvre 18,13 % des aides accordées aux ménages

FINANCEURS	SUBVENTIONS	POURCENTAGE
ANAH	1 002 900,64 €	65,83%
NEHS	276 258,00 €	18,13%
EPCI/COMMUNES	139 006,00 €	9,12%
REGION	39 000,00 €	2,56%
AUTRES (CARSAT, CAF, Fondations)	66 110,40 €	4,34%
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 275,04 €</b>	<b>100,00%</b>

Avec ces 45 nouvelles demandes déposées avant le 31 décembre 2023, ce sont 590 demandes qui ont été soutenues au titre de 2023 (annexe 1).

L'intervention départementale au titre de NEHS pour ces 590 dossiers devrait engendrer après travaux une baisse de 58,97 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et une économie moyenne/an de 1 212 € sur les factures d'énergie par ménage, soit une baisse de 42,48 % (cf. les 2 graphiques ci-dessous).



Le rapport qui sera présenté lors de la prochaine Commission permanente intégrera les nouveaux critères et les nouvelles modalités de calcul de l'aide départementale.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer 45 subventions pour le financement des demandes de particuliers, sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 276 258 €, selon le tableau joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP001	23006E29	3 200 000 €	0 €	276 258 €

Nicolas SIEGLER  
Vice-Président